



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-024-2023-02

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2023-01-10-00010 - ARRETE N° DOS 2023-076 Fixant la composition des membres du conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus - 33, boulevard de Picpus 75012 PARIS - Année 2022/2023 (4 pages)

Page 3

IDF-2023-01-25-00031 - ARRETE N° DOS 2023-151 Fixant la composition des membres du conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Centre Hospitalier de Saint-Denis, 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 SAINT-DENIS - Année 2022-2023 (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-01-10-00010

ARRETE N° DOS 2023-076 Fixant la
composition des membres du conseil Technique
de l' Ecole de Puéricultrices de l' Assistance
Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus
Picpus - 33, boulevard de Picpus 75012 PARIS -
Année 2022/2023

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

ARRETE N° DOS – 2023-076

**Fixant la composition des membres du conseil Technique
de l'Ecole de Puéricultrices
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Campus Picpus
33, boulevard de Picpus
75012 PARIS**

Année 2022/2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus – 33 boulevard de Picpus 75012 Paris est fixée, comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- Le Directeur de l'école :
Monsieur Thierry COLLIN-DOLLE, Directeur des soins, Coordonnateur des Instituts de Formation Paramédicaux, Directeur de l'école de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris.
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur Clément CHOLLAT, Maître des Conférences des Universités-Praticien Hospitalier (PUPH), Service de néonatalogie de l'hôpital Armand Trousseau à Paris.

Suppléant(e) :

Madame le Docteur Sophie PARAT, Praticien Hospitalier (PH), service de néonatalogie de l'hôpital Cochin-Port Royal à Paris.

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Madame Michèle JARRAYA, Directeur de l'Organisme Gestionnaire du Centre de Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris.

Madame Anne-Lise CAMIUL, Directeur des soins de l'hôpital Rothschild à Paris et représentante de la gestion hospitalière publique.

Suppléants(es) :

Madame Géraldine PASCHER, Cadre supérieur de santé, Adjointe au Directeur de l'Organisme Gestionnaire, Centre de Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris).

Madame Caroline GUIBERT, Cadre supérieur de santé à l'hôpital Trousseau à Paris et représentante de la gestion hospitalière publique.

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Monsieur Amaury LERUSTE, Onco-pédiatre, praticien CLCC, Institut Curie (75), intervenant vacataire à l'école de Puériculture de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris

Madame Emmanuelle DU PLESSIS, Puéricultrice Cadre de Santé, Formatrice de l'École de Puériculture de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Campus Picpus à Paris

Suppléants(es) :

Madame Adeline PENSEDENT, Puéricultrice Cadre de Santé,
Formatrice de l'école de Puériculture de de l'Assistance Publique-
Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Campus Picpus à Paris

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Dafne CRUCHON, Puéricultrice, Cadre de Santé, DMU Pédiatrie de l'hôpital Robert Debré à Paris.

Suppléant(e) :

Madame Nadia MARQUIS, Puéricultrice, Cadre Supérieur de Santé, service hématologie de l'hôpital Armand Trousseau à Paris.

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Marie Christine BOZEC, Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé, PMI Paris, Adjointe au Médecin Responsable du Territoire 1 (11^{ème} et 12^{ème} Paris).

Suppléant(e) :

Madame Marie-Pierre RONCHETTO, Cadre Puéricultrice, Directrice de crèche de l'hôpital Saint Antoine à Paris.

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Marion GOMEZ, étudiante puéricultrice, promotion 2022-2023
Madame Margot DELACROIX, étudiante puéricultrice, promotion 2022-2023

Suppléants(es) :

Madame Meaghan CHABORD, étudiante puéricultrice, promotion 2022-2023

Madame Anaïs GADOU, étudiante puéricultrice, promotion 2022-2023

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 10 janvier 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

signé

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-01-25-00031

ARRETE N° DOS 2023-151 Fixant la composition
des membres du conseil Technique de l' Ecole
de Puéricultrices Centre Hospitalier de
Saint-Denis, 2 rue du Docteur Delafontaine
93200 SAINT-DENIS - Année 2022-2023

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

ARRETE N° DOS – 2023-151

**Fixant la composition des membres du conseil Technique
de l'Ecole de Puéricultrices
Centre Hospitalier de Saint-Denis
2 rue du Docteur Delafontaine
93200 SAINT-DENIS**

Année 2022-2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis, 2 rue du Docteur Delafontaine, 93200 Saint-Denis est fixée, comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, ou son représentant.

- Le Directeur de l'école :
Monsieur Christophe DEMOCRITE, Directeur des soins, Coordonnateur des Instituts de formation paramédicaux, Directeur de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)

- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le Docteur Pascal BOLOT, Chef de service Néonatalogie du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléant(e) :

Monsieur le Docteur Roger AMIRA, Pédiatre du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur Jean PINSON, Directeur Général du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Elisabeth DELAGREVERIE, Coordinatrice Générale des soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléants(es) :

Monsieur Ludovic TRIPAULT - Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Stéphanie DUPONT - directrice des soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Monsieur Alexis MANDELWAJG, Pédiatre, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)

Madame Montserrat GROULT, Puéricultrice Coordinatrice pédagogique, Enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléants(es) :

Madame Martine NGAKOULA, Pédiatre du Service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Saint-Denis, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)

Madame Yolaine BIGLIONE, Puéricultrice, Enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Géraldine BROUARD-PRIME, Puéricultrice du Service de maternité du Centre hospitalier de Pontoise

Suppléant(e) :

Madame Maria MESA, Cadre de santé puéricultrice du Service de pédiatrie du Centre hospitalier de Saint-Denis

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Suzanne FERTIN, Puéricultrice de l'E.A.J.E. 93

Suppléant(e) :

Madame Nicole KINGUE, Puéricultrice du Centre de PMI 93

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Stéphanie BARTHEMY, Elève puéricultrice – promotion 2022-2023

Madame Adeline GIBET, Elève puéricultrice – promotion 2022-2023

Suppléants(es) :

Madame Sidévie MARIMOUTOU, Elève puéricultrice – promotion 2022-2023

Madame Camille PUTEAUX, Elève puéricultrice – promotion 2022-2023

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 janvier 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

signé

Laure WALLON